



Bureau des permis de conduire

Section auto-écoles

**INSCRIPTION A
L'EXAMEN DU
PERMIS DE
CONDUIRE**

DOSSIER A CONSTITUER

**DUPLICATA DE DOSSIER D'INSCRIPTION A
L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE**

Mise à jour : 02/02/2015

CONDITIONS A REMPLIR

Vous souhaitez vous réinscrire à l'examen du permis de conduire mais vous n'êtes plus en possession de votre précédent dossier d'inscription (CERFA 02). Vous devez solliciter un duplicata de ce dossier.

Si votre premier dossier d'inscription a été enregistré à Paris, vous adresserez votre demande au bureau des permis de conduire de la Préfecture de Police.

Si votre dossier a été enregistré dans un autre département que Paris, vous adresserez votre demande au service de la préfecture qui a procédé à l'enregistrement de votre premier dossier d'inscription.

VOTRE DEMARCHE

Si votre premier dossier d'inscription a été enregistré à Paris, vous adresserez votre demande de duplicata de dossier d'inscription **uniquement par correspondance**, en lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Préfecture de Police
Direction de la Police Générale
Bureau des permis de conduire
Section des auto-écoles
9, boulevard du Palais
75195 PARIS Cedex 04

ATTENTION: Le dépôt d'une demande de duplicata d'un précédent dossier d'inscription n'entraîne pas l'enregistrement de votre inscription à l'examen du permis de conduire. L'inscription à l'examen du permis de conduire doit être effectuée auprès d'un établissement d'enseignement de la conduite automobile ou en préfecture, pour les candidats individuels.

Aucun dossier de demande de duplicata ne pourra être déposé au guichet.

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- le formulaire de demande de duplicata de dossier d'inscription au verso renseigné, daté et signé
- le formulaire CERFA n°14866*1 de demande de permis de conduire, référencé 02, complété, daté et signé. Ce document doit être imprimé en recto-verso sur une seule et même feuille ;
- une photographie d'identité récente sur fond clair, conforme à la norme relative à l'apposition des photographies sur les cartes nationales d'identité et les passeports, sans trace ou marque, du type agrafe ou trombone ;
- une enveloppe de format C4 « lettre suivie 100g », libellée à vos nom, prénom et adresse ;
- une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (recto verso pour la carte nationale d'identité et le titre de séjour ; uniquement la page mentionnant l'état civil pour le passeport)

Attention : les usagers titulaires d'un titre de séjour transmettront une copie de leur titre mentionnant leur adresse actuelle.

- Si vous résidiez précédemment hors Paris et n'êtes pas encore titulaire de votre titre de séjour mentionnant votre nouvelle adresse parisienne, vous transmettez une copie de votre récépissé de demande de titre de séjour délivré par la préfecture de police.
- Si vous êtes titulaire d'un titre de séjour délivré par la préfecture de police et résidez à Paris à une adresse différente de celle mentionnée sur votre titre de séjour, vous transmettez une copie du récépissé délivré par le commissariat dont dépend votre domicile actuel mentionnant votre nouvelle adresse.

Retrouvez toutes les informations utiles à la préparation de votre démarche sur le site internet de la préfecture de police :

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Demarches/Particulier/Permis-de-conduire-et-papiers-du-vehicule>

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse électronique :

pp-dpg-permisdeconduire@interieur.gouv.fr

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE DUPLICATA DE DOSSIER
D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE
(CERFA 02)**

Mise à jour : 02/02/2015

Nom de naissance : Nom d'usage :
Prénoms : Date de naissance :
Lieu de naissance :

Adresse :
.....
Courriel : N° de téléphone :

Je me suis précédemment inscrit(e) à l'examen du permis de conduire :

Auprès d'une auto-école :

Nom de l'établissement :
Adresse :

En tant que candidat individuel :

Préfecture :

Je déclare avoir passé l'épreuve :

Théorique (code) de l'examen du permis de conduire :

Date de l'examen :
Centre de l'examen :
Résultat de l'examen :

Pratique de l'examen du permis de conduire :

Date de l'examen :
Centre de l'examen :
Résultat de l'examen :

Je certifie sur l'honneur ne plus être en possession de mon précédent dossier d'inscription à l'examen du permis de conduire et sollicite la délivrance d'un duplicata.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire.

Je suis informé(e) que toute déclaration incomplète rendra caduque ma demande et que toute fausse déclaration entrainera la nullité du titre de conduite obtenu (article 5 de l'arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire).

Fait à Paris, le

Signature

Vous adresserez le présent formulaire renseigné accompagné des pièces requises uniquement par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Préfecture de Police - Direction de la Police Générale
Bureau des permis de conduire - Section des auto-écoles
9, boulevard du Palais - 75195 PARIS Cedex 04

Tout dossier incomplet sera retourné accompagné de la liste des pièces complémentaires à fournir.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la préfecture où la demande a été faite.

Auto-écoles L1